

Mosquée de Fréjus "la Conquête" : le Conseil d'Etat ordonne son ouverture ! Quel scandale !

écrit par Christine Tasin | 20 janvier 2016



Ils sont tous tombés sur la tête... Surtout quand on sait que le procureur, en novembre, a ordonné sa destruction... et que, cerise sur le gâteau, elle s'appelle "El Fath "la conquête". On ne pourra pas dire que les musulmans ne nous ont pas prévenus...

*Le préfet du Var sommé d'ouvrir la mosquée de Fréjus malgré l'opposition du maire
FN*

Le Conseil d'Etat donne trois jours au préfet du Var pour [autoriser](#) l'ouverture de la mosquée de [Fréjus](#), dans une ordonnance rendue mardi 19 janvier. L'inauguration du bâtiment est bloquée par le maire [Front national](#) de la ville, David Rachline, depuis l'été 2015. L'association gestionnaire du [projet](#), El-Fath, avait demandé au préfet d'autoriser lui-même l'ouverture, comme la loi le lui permet. Ce dernier avait refusé. Il n'a désormais plus le choix.

La décision de la haute juridiction administrative clôt un feuilleton de plusieurs mois. Le projet de mosquée de Fréjus a été lancé en 2011. Le bâtiment est terminé au printemps 2015, et obtient l'avis favorable de la sous-commission

départementale de sécurité en juin. Mais, le 5 août, le maire FN rejette la demande d'autorisation d'ouverture. L'association saisit alors le juge des référés, qui estime le 17 septembre que le refus ne se fonde sur aucune base légale. L' élu a quinze jours pour [réexaminer](#) la demande. Il n'en fait rien.

Un lieu de culte... mais pour combien de temps ?

Le 9 novembre, c'est au tour du Conseil d'Etat de [donner](#) huit jours au maire pour [ouvrir](#) le lieu de culte. Sans succès. Le 3 décembre, la commune est condamnée à [verser](#) 6 500 euros à l'association El-Fath, qui n'a toujours pas pu ouvrir sa salle de prière. Les fidèles se tournent alors vers le préfet. En effet, les autorisations d'ouverture de bâtiments accueillant du public sont délivrées par les maires, mais au nom de l'Etat. En cas de refus injustifié, le préfet peut donc se [substituer](#) aux édiles. Mais il refuse à son tour.

Lire aussi : [David Rachline soumet Fréjus à des économies drastiques](#)

Le préfet a assuré qu'il n'y avait pas d'urgence à ce qu'il permette l'ouverture de la mosquée. Le Conseil d'Etat lui a donné tort, estimant en résumé que l'affaire avait déjà bien trop traîné et que le refus du préfet était « une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale que constitue le droit à un recours effectif ».

Les fidèles musulmans de Fréjus vont donc [avoir](#) droit à leur lieu de culte... mais pour combien de temps ? Car le permis de [construire](#) a également été attaqué devant le tribunal correctionnel. Et lors de l'audience, le 26 novembre 2015, le procureur a réclamé la démolition du bâtiment, dénonçant le « montage juridique » qui a permis à l'association de le construire alors qu'elle n'était pas propriétaire de la totalité des terrains. Jugement le 26 février.

http://www.lemonde.fr/religions/article/2016/01/19/le-prefet-du-var-somme-d-ouvrir-la-mosquee-de-frejus-malgre-l-opposition-du-maire-fn_4850035_1653130.html#rCGF0luV2pkj0UeI.99

Note de Beate

Il faut manifester son désaccord par tous les moyens. Plus nous serons nombreux mieux ce sera.

J'ai laissé deux messages sur leur compte twitter que vous

pouvez lire et relayer

<https://twitter.com/Be00777/status/689726424454950912>

<https://twitter.com/Be00777/status/689729547059740676>

Mais vous pouvez aussi les contacter via leur site

<http://www.conseil-etat.fr/>

ou leur écrire ici :

Conseil d'État

1, place du Palais-Royal

75100 Paris cedex 01

[http://www.conseil-etat.fr/Conseil-d-Etat/Contacts-Information
s-pratiques](http://www.conseil-etat.fr/Conseil-d-Etat/Contacts-Information-s-pratiques)